

CODE DE TRANSPARENCE

UBAM - Global Sustainable Convertible Bond

Juin 2022



GRUPE UNION BANCAIRE PRIVÉE

Code de Transparence ISR:

« Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF respectivement lors de leurs Conseils d'Administration des 13 décembre 2012 (AFG), 20 décembre 2012 (FIR) et 3 octobre 2012 (Eurosif). Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR. »

Déclaration d'engagement :

L'investissement socialement responsable (ISR) est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du fonds UBAM – Global Sustainable Convertible Bond. Le fonds est géré par l'équipe obligations convertibles de UBP Asset Management (France), actant comme délégué de gestion de la société de gestion UBP Asset Management (Europe) S.A. L'objectif du fonds est de générer une performance supérieure à celle de l'indice de référence, tout en maintenant un score ESG plus élevé et une intensité carbone (en moyenne pondérée) plus faible.

Le présent Code de Transparence ISR est également accessible sur notre site internet (www.ubp.com).

Conformité avec le Code de Transparence :

L'UBP AM France s'engage à être aussi transparente que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'Etat où elle opère.

Le fonds UBAM – Global Sustainable Convertible Bond respecte l'ensemble des recommandations du Code.

Contents

CODE DE TRANSPARENCE ISR:	2
DÉCLARATION D'ENGAGEMENT:	2
CONFORMITÉ AVEC LE CODE DE TRANSPARENCE:	2
LISTE DES FONDS CONCERNÉS PAR CE CODE DE TRANSPARENCE	4
2 – DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION	5
3 – DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE(S) FONDS ISR PRÉSENTÉ(S) DANS CE CODE DE TRANSPARENCE	16
4 – PROCESSUS DE GESTION	24
5 – CONTRÔLES ESG	26
6 – MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG	27

1 – Liste des fonds concernés par ce Code de transparence

- ◆ **Fonds** : UBAM - Global Sustainable Convertible Bond, SICAV de droit luxembourgeois UCITS
- ◆ Date de lancement de la stratégie : 18 décembre 2020; date de lancement du fonds: 21 janvier 2021
- ◆ Stratégies ISR dominantes :
 - *Exclusions sectorielles et normatives*
 - *Intégration de facteurs ESG*
 - *Engagement suivant une approche durable*
- ◆ Autres stratégies ISR :
 - *Thématiques*
- ◆ Classe d'actifs : obligations convertibles internationales,
- ◆ Exclusions : (pouvant être sujettes à certains seuils, notamment en matière de revenus)
 - Armement
 - Alcool
 - Tabac
 - Divertissements pour adultes
 - Charbon
 - Pétrole et gaz non conventionnels
 - Extraction de pétrole et gaz de schiste
 - Violation du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact)
 - Scores ESG
- ◆ Restrictions : l'exposition du portefeuille sera strictement limitée à 5% aux entreprises « best-in-class » des secteurs de l'énergie et des services aux collectivités intensives en émissions carbonees.
- ◆ Avoirs sous gestion au 31 mars 2022 : 61.6 millions d'euros
- ◆ Indicateur de référence : Refinitiv Convertible Global EUR Hedged (Ticker UCBIFX13 Index), coupons et/ou dividendes réinvestis

Liens vers d'autres documents

Les autres documents relatifs au fonds (prospectus, KIID, fiche produit, commentaire trimestriel, rapport mensuel, factsheet) sont disponibles sur la section dédiée au fonds de notre site internet : <https://www.ubp.com/fr/fonds>

2 – Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion en charge du fonds auquel s'applique ce Code

Société de gestion :

L'UBP Asset Management (Europe) S.A, est une Société anonyme de droit luxembourgeois, agréée par la CSSF.

UBP Asset Management (Europe) S.A.

287-289 route d'Arlon,

L-1150 Luxembourg

www.ubp.com

Déléataire de gestion :

L'Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS (ci-après « UBP Asset Management (France) »), est une filiale française de l'Union Bancaire Privée, UBP SA, basée à Paris. L'UBP Asset Management (France) est une société de gestion agréée par l'AMF depuis 1999, elle est le centre de compétence de l'UBP pour la gestion de stratégies d'obligations convertibles.

UBP Asset Management (France)

Groupe Union Bancaire Privée

116 Avenue des Champs Elysées,

75008 Paris

France

www.ubp.com/fr

2.2. Quels sont les principes et l'historique de la société de gestion concernant l'intégration de l'ISR dans ses processus ?

Le Fonds UBAM – Global Sustainable Convertible Bond est géré par l'équipe obligations convertibles d'UBP AM, société de gestion membre du groupe Union Bancaire Privée. Cette équipe, constituée de 10 spécialistes dont 7 gérants, gère 1.6 milliards d'euros d'encours sur cette thématique au 31 mars 2022.

L'UBP s'engage à investir de manière responsable en promouvant les principes de bonne gouvernance et en intégrant des considérations environnementales et sociales dans son approche d'investissement. Nous encourageons tous nos professionnels de l'investissement à intégrer activement les facteurs ESG dans leurs processus d'investissement et à développer des produits durables. En outre, consciente du rôle crucial que la finance doit jouer dans la réalisation de l'Accord de Paris de 2015 sur le changement climatique et de l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable, et déterminée à saisir les opportunités associées, l'UBP s'engage à fournir des résultats durables à travers ses investissements.

Principes

L'**investissement responsable** consiste à incorporer des critères ESG dans les décisions d'investissement, afin d'améliorer la gestion des risques et de générer des performances pérennes. L'UBP estime que les sociétés dotées d'une structure de management appropriée, et qui sont capables de gérer et d'atténuer les risques environnementaux et sociaux sont davantage susceptibles d'offrir des performances solides à long terme. Forts de cette conviction, nous nous attachons à intégrer dans nos processus d'investissement une analyse et des considérations ESG, ainsi qu'à opérer un engagement actif auprès des émetteurs.

Les principes UN PRI relèvent d'une initiative globale visant à offrir un cadre solide pour une meilleure intégration des questions ESG dans les politiques d'investissement. Comme mentionné plus haut, l'UBP, en tant que signataire de ces principes, témoigne de son engagement et de sa détermination à soutenir l'investissement socialement responsable (ISR).

Les six principes en matière d'investissement responsable sont les suivants :

- ◆ Intégrer des considérations ESG dans l'analyse d'investissement et les processus de prise de décision ;
- ◆ Jouer un rôle actif en tant qu'actionnaire, et prendre en compte les facteurs ESG dans les politiques et pratiques actionnariales ;
- ◆ Demander aux entités dans lesquelles nous investissons de communiquer de manière appropriée sur les problématiques ESG ;
- ◆ Promouvoir l'acceptation et la mise en œuvre des principes d'investissement responsable au sein de l'industrie financière et bancaire ;
- ◆ Travailler ensemble pour améliorer notre efficacité dans l'application des principes ;
- ◆ Rendre compte de nos activités et de nos progrès dans l'application des principes.

En outre, reconnaissant le concept de double matérialité, les entités UBP basées au sein de l'Union européenne considèrent et gèrent les principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts - PAI) sur l'environnement et la société qui peuvent résulter de leurs décisions d'investissement.

L'engagement de l'UBP en matière d'investissement responsable remonte à 2012 avec la signature des UN PRI et le lancement d'une stratégie ISR en obligations convertibles.

En 2014, le Groupe a par ailleurs décidé – pour ses fonds en actions et en obligations – de mettre en place une « Exclusion List » (liste d'exclusion) portant sur les armes controversées, ainsi que de renforcer son engagement auprès des entreprises en s'appuyant sur l'expertise de la société Sustainalytics (ex-GES - Global Engagement Services), et d'exercer ses droits de vote par l'intermédiaire de la société Institutional Shareholder Services (ISS).

Depuis lors, les différentes équipes d'investissement, et notamment l'équipe obligations convertibles, qui gère UBAM - Global Sustainable Convertible Bond, adhèrent à ce cadre d'investissement responsable défini au niveau du Groupe.

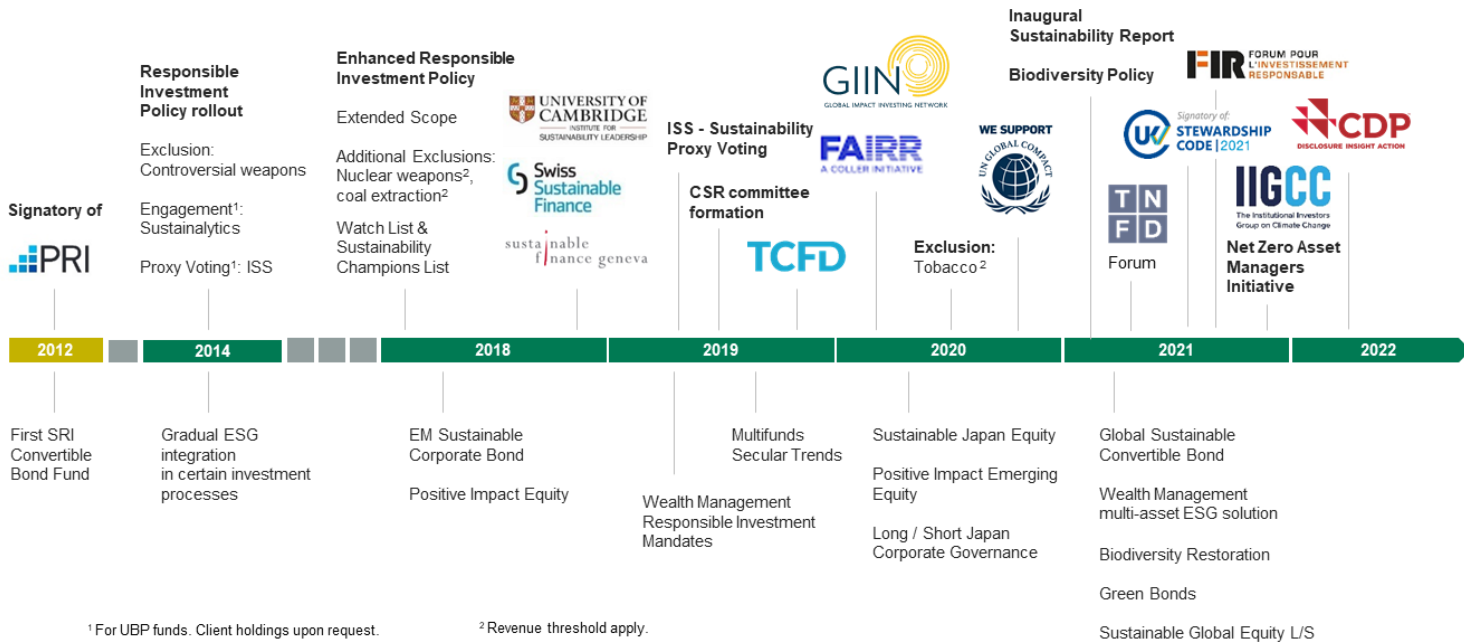
En 2018, la Politique d'investissement responsable de l'UBP a été renforcée et s'applique désormais à la majorité des fonds, à certains mandats (en accord avec le client) ainsi qu'à des services fournis par les équipes Wealth Management comme les mandats de gestion de portefeuille discrétionnaire (DPM - Discretionary Portfolio Management) et les mandats de conseil (Advisory). L'Exclusion List a, elle, été étendue pour couvrir notamment les activités liées à l'extraction de charbon, preuve de la volonté du Groupe de contribuer à relever les défis majeurs posés par le changement climatique. L'UBP a également introduit une « Watch List » (liste de surveillance des émetteurs ayant violé les normes internationales) ainsi qu'une « Sustainability Champions List » (liste de sociétés exemplaires en termes d'approche durable).

Par ailleurs, 2018 a aussi été l'année de lancement de deux nouvelles stratégies durables : UBAM - EM Sustainable High Grade Corporate Bond et UBAM - Positive Impact Equity.

Depuis le début de 2019, l'UBP a continué à renforcer son engagement, avec l'adoption de la Politique de droits de vote « Sustainability » d'ISS, et le développement d'une politique plus large en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE; CSR en anglais). L'UBP s'est en outre engagée à adopter les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) en matière de stratégie et de reporting Climat.

En 2020 et 2021, de nouveaux fonds ont été lancés pour renforcer l'offre de produits durables et à impact. UBP a également poursuivi son engagement pour l'investissement responsable en devenant membre du FIR (Forum pour l'Investissement Responsable), du GIIN (Global Impact Investing Network), de l'initiative FAIRR et du forum de la TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosure). De plus, UBP Asset Management (Europe) S.A. a rejoint la Net Zero Asset Managers Initiative et IIGCC. Enfin, en 2021, nous avons publié notre Approche biodiversité ainsi que notre premier Rapport de durabilité, incluant notre Rapport TCFD.

En 2022, UBP est devenue membre du CDP (ex Carbon Disclosure Project) et a participé à la Non-Disclosure Campaign.



La page internet dédiée à l'investissement responsable au sein de l'UBP peuvent être consultées [ici](#).

2.3. Comment le processus d'investissement durable de la société est-il formalisé ?

La Politique d'investissement responsable de l'UBP est disponible sur la [page dédiée de notre site internet](#).

2.4. Comment les risques et les opportunités ESG, notamment ceux liés au changement climatique, sont-ils pris en compte par la société ?

La Politique d'investissement responsable de l'UBP s'articule autour des pratiques suivantes :

- ◆ **L'incorporation de principes ESG** dans l'ensemble de nos processus d'investissement.
- ◆ **Un filtrage (screening) qualitatif**, aussi bien **négatif** que **positif**, reposant sur des aspects ESG, en termes par exemple de secteurs d'activités ou de respect des conventions. Ce filtrage aboutit à trois listes distinctes, détaillées plus bas :
 - ▶ l'Exclusion List,
 - ▶ la Watch List et
 - ▶ la Sustainability Champions List.
- ◆ **Un engagement, direct ou collectif, auprès des sociétés**, avec une attention particulière portée aux entreprises identifiées comme ayant de faibles pratiques en termes ESG. En partageant avec ces entreprises sur les raisons qui justifient nos considérations, notre Banque les encourage à examiner attentivement ces aspects.
- ◆ Enfin, de façon à agir dans le meilleur intérêt financier de nos clients sur le long terme, l'UBP exerce, dans la mesure du possible, les **droits de vote** attachés à ses investissements en suivant une politique de vote qui vise à promouvoir des pratiques intégrant des considérations ESG, conformément aux principes UN PRI.

Recherche et analyse ESG

Dans le cadre de leurs processus de recherche et de sélection de titres, les équipes d'investissement de l'UBP sont encouragées à évaluer les questions ESG, dont celles liées au climat et à la biodiversité. L'objectif est d'évaluer si ces aspects sont susceptibles de nuire aux perspectives de croissance d'une société ou, au contraire, si cette dernière est bien positionnée pour saisir de nouvelles opportunités ou participer à la résolution d'enjeux de durabilité majeurs.

Chacune de nos équipes d'investissement définit et applique son propre processus d'analyse et d'intégration ESG, le mieux adapté à son approche d'investissement et à la classe d'actif considérée. Elles s'appuient sur les informations qu'elles recueillent auprès des entreprises ou des émetteurs souverains qu'elles analysent (notamment les rapports de due diligence, comptes rendus de réunions de la direction, les rapports annuels et les rapports de développement durable), les brokers, les agences de notation et les fournisseurs de données.

« Exclusion List »

◆ Exclusions minimales

Au-delà des armes controversées, le changement climatique fait également l'objet de préoccupations majeures de la part des investisseurs, comme en témoignent l'Engagement carbone de Montréal (Montreal Carbon Pledge) en 2014, ainsi que l'Accord de Paris en 2015.

L'UBP, quant à elle, considère que les investissements dans ces deux domaines doivent être soumis à des restrictions. Nous avons ainsi établi une Exclusion List, mise à jour trimestriellement au moyen de la base de données de MSCI ESG Research et complétée avec toute autre société apparaissant sur les listes d'exclusion des régulateurs belges ou néerlandais ou qui ont été signalées par les équipes d'investissement de l'UBP.

A l'heure actuelle, cette liste comprend les différents types de sociétés suivants:

- ◆ les entreprises qui développent, produisent ou vendent des armes controversées telles que les armes chimiques et biologiques, les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel, les armes incendiaires au phosphore blanc, les armes laser aveuglantes et les armes à uranium appauvri ;
- ◆ les entreprises qui génèrent 5%, ou plus, de leurs revenus des armes nucléaires;
- ◆ les entreprises qui génèrent 20%, ou plus, de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique.
- ◆ l'ensemble des producteurs de tabac, ainsi que toute entreprise générant 10% ou plus de ses revenus d'activités liées au tabac
- ◆ Les titres de sociétés faisant l'objet de sanctions internationales de l'ONU, de l'UE, de l'OFAC, de la Suisse, du Royaume-Uni et de Hong Kong sont également exclus.

Afin de veiller à ce que l'Exclusion List soit respectée, l'UBP l'a intégrée dans ses systèmes de trading de portefeuille. Un second niveau de protection a également été mis en place au travers des contrôles après transactions effectués par l'équipe 'Risques' interne à l'UBP, ainsi que par les Administrateurs de fonds (externes). En cas d'infraction détectée, l'équipe de gestion de fonds en est avertie et il lui est demandé de corriger la situation.

La liste d'exclusion définit l'exposition de base que l'UBP est prête à avoir dans certains secteurs/activités considérés comme controversés et/ou nuisibles. Pour les autres secteurs/activités potentiellement controversés, l'UBP s'appuie sur l'analyse ESG, l'engagement et l'actionnariat actif pour améliorer les pratiques ESG des entreprises.

◆ Exclusions étendues

L'UBP a également défini un ensemble de restrictions plus strictes qui s'appliquent à :

- ▶ Nos fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (fonds Art. 8 selon SFDR), et

- ▶ Nos fonds Sustainable et Impact (y compris les fonds art. 9 selon SFDR).

Veillez noter que des exclusions supplémentaires ou des seuils plus stricts peuvent s'appliquer, conformément à la politique d'investissement de chaque produit financier.

Le tableau ci-dessous résume ces restrictions étendues, ainsi que les exclusions minimales en termes de seuils de revenus applicables à tous les produits décrits ci-dessus :

Sectors	Minimum exclusions	Funds that promote E/S charac. (Art. 8 SFDR)	Sustainable & Impact funds (incl. Art. 9 SFDR)
Controversial weapons¹	0%	0%	0%
Nuclear weapons	5%	0%	0%
Other weapons²	-	10%	10%
Tobacco production	0%	0%	0%
Tobacco - Others	10%	5%	5%
Coal extraction	20%	20%	10%
Coal-powered utilities	-	20%	10% DM / 20% EM
Unconventional oil and gas³	-	10%	10%
Adult entertainment production	-	0%	0%
Adult entertainment – Others	-	5%	5%
UN Global Compact breach	Watch list	Excluded	Excluded
FATF High Risk Countries	Excluded	Excluded	Excluded
FATF Other Monitored Jurisdictions	Due diligence	Due diligence	Due diligence

« Watch List »

L'UBP entend être proactive dès lors que l'analyse suggère que l'implication des sociétés dans une quelconque controverse ESG représente une menace potentielle pour leurs prévisions à long terme.

La Watch List regroupe les sociétés signalées, par la société MSCI ESG Research, comme sujettes à des controverses du fait d'un non-respect des normes et principes internationaux, tels que le Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact) ou les Conventions fondamentales de l'OIT.

La Watch List n'est pas une liste d'exclusion. Les équipes de gestion doivent justifier des raisons pour lesquelles elles ont investi dans ces sociétés, ainsi que des engagements qu'elles ont, le cas échéant, entrepris pour inciter ces émetteurs à améliorer leurs pratiques. Cependant, au minimum, les émetteurs en violation avec le Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) sont systématiquement exclus de nos fonds Art. 8 et 9 SFDR (y compris les fonds durables et d'impact).

« Sustainability Champions List »

Le processus de screening négatif de l'UBP consiste, en partie, à reconnaître les risques que les faibles pratiques ESG des sociétés peuvent représenter dans le cadre d'une thèse d'investissement – tant sur le plan financier que réputationnel. Nous pensons toutefois qu'il est tout aussi important d'identifier les opportunités d'investissement résultant des bonnes pratiques ESG. Nous avons par conséquent établi une **Sustainability Champions List**.

¹ See definition above.

² Other weapons include conventional weapons and support systems.

³ Unconventional oil and gas include oil sands, oil shale (kerogen-rich deposits), shale gas, shale oil, coal seam gas, coal bed methane as well as Arctic onshore/offshore.

Chaque équipe d'investissement est invitée à inclure dans cette liste les titres de sociétés qu'elle a identifiées comme ayant – au travers de leurs pratiques ou de leurs produits finaux – une contribution positive sur le plan sociétal ou environnemental. Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU⁴ constituent le socle de référence de cette liste, même si le filtre ultime reste la connaissance « bottom-up » des équipes d'investissement quant à leur univers d'investissement.

Cette liste est globale et porte sur l'ensemble des classes d'actifs, mais elle ne reflète en aucun cas un jugement en terme de valorisation; autrement dit, elle ne constitue pas une recommandation d'investissement. Cependant, les équipes d'investissement sont encouragées à considérer cette liste dans le cadre de leurs décisions d'investissement.

Engagement auprès des sociétés

En tant qu'investisseur actif, l'UBP place l'engagement auprès des sociétés au cœur de son approche fondamentale en matière de processus d'investissement. Par ailleurs, elle estime que le fait d'allier ses forces avec celles d'autres investisseurs lorsqu'elle s'engage auprès des sociétés lui donne davantage de poids pour influencer leur comportement et les encourager à une plus grande transparence.

Afin d'optimiser l'impact de ses activités d'engagement, l'UBP a donc choisi de s'appuyer sur l'expertise de la société Sustainalytics⁵, un prestataire de services externe, et l'un des leaders mondiaux dans le domaine de l'engagement collaboratif. Ce partenariat est essentiel pour faciliter la mise en œuvre de notre Politique d'investissement responsable et permettre un changement durable au sein des sociétés sélectionnées.

Lorsqu'une entreprise apparaît comme ne respectant pas l'un des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact), ou d'autres normes internationales, Sustainalytics place l'entreprise en observation. Le processus d'engagement de l'UBP s'articule ensuite comme suit :

- Due diligence sur les pratiques ESG actuelles de l'entreprise.
- Définition des objectifs d'engagement et des prochaines actions d'engagement.
- Mise en œuvre de la stratégie d'engagement suivant un processus clair et un calendrier défini.
- Information de l'UBP sur les performances et les prochaines actions d'engagement en temps réel et de manière continue.

Les équipes d'investissement et les collaborateurs de l'UBP liés à l'investissement responsable ont accès à la plateforme web sécurisée de Sustainalytics, et au détail des engagements effectués avec chaque société.

En complément de cet engagement collaboratif effectué via Sustainalytics, chaque équipe d'investissement de l'UBP peut également être amené à s'engager, de façon directe et sur des problématiques ESG ciblées, auprès de la Direction (management) des sociétés dans lesquelles nous sommes investis ou souhaitons investir.

L'équipe de gestion en obligations convertible pratique l'engagement direct auprès des sociétés des secteurs de l'énergie et des services aux collectivités.

Droits de vote

En tant que signataire des UN PRI depuis mars 2012, le Groupe UBP s'engage à être un investisseur actif et à prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'investisseurs, conformément au Principe 2 des UN PRI.

L'UBP estime que les droits de vote permettent aux investisseurs de préserver la valeur économique à long terme par la promotion de la gouvernance d'entreprise et des meilleures pratiques durables. Le vote par procuration s'applique à tous nos fonds actions et - à la demande des clients - à leurs mandats dédiés.

⁴ <http://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/>

⁵ <https://stewardship.sustainalytics.com/>. Initialement, l'UBP avait recours à la société Global Engagement Services (GES), qui a été rachetée par Sustainalytics en janvier 2019.

Notre politique de vote vise à atteindre deux objectifs principaux :

- ◆ Agir dans le meilleur intérêt financier afin d'améliorer la valeur actionnariale à long terme
- ◆ Promouvoir les meilleures pratiques en matière d'ESG

L'UBP a décidé d'exercer ses droits de vote par l'intermédiaire d'Institutional Shareholder Services (ISS), un prestataire de services de vote par procuration leader du secteur.

En pratique, l'UBP donne des instructions au prestataire pour qu'il vote au nom des fonds ou des clients (pour les mandats) selon les recommandations du prestataire. Nos équipes d'investissement peuvent consulter les recommandations du prestataire et prendre leurs propres décisions, sous la supervision (impliquant un droit de veto et un droit de décision finale) de la société de gestion concernée, ou selon les exigences du client dans le cas des mandats.

De manière générale, les droits de vote sont exercés dans le but de :

- ◆ Soutenir des conseils d'administration efficaces qui :
 - ▶ Disposent des compétences et de la compréhension nécessaires pour examiner et remettre en question la performance de la direction
 - ▶ Sont de taille adéquate
 - ▶ Font preuve d'un degré approprié d'indépendance et d'engagement.
- ◆ Soutenir une gouvernance appropriée des organes de direction (responsabilité, obligation de rendre compte, etc.). Cette gouvernance doit être clairement définie et rendue publique afin de garantir une transparence satisfaisante pour toutes les parties prenantes.
- ◆ Privilégier des politiques de rémunération appropriées à la valeur actionnariale à long terme.
- ◆ Promouvoir des pratiques commerciales soucieuses des questions ESG, conformément aux UN PRI.

Ces directives se concentrent sur la préservation de la valeur économique à long terme par la promotion des meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.

L'UBP a souscrit aux directives de vote "Sustainability" d'ISS. Elles mettent l'accent sur l'ESG et de plus en plus sur le climat lors de l'analyse des propositions de la direction et des actionnaires.

ISS met à jour ses directives de vote sur une base annuelle afin de prendre en compte les questions et tendances émergentes sur les sujets ESG, ainsi que l'évolution des normes du marché, les changements réglementaires et les commentaires des clients.

Climat

Les risques liés au changement climatique sont des menaces qui découlent d'effets transitoires ou physiques du changement climatique. Ils peuvent avoir un impact potentiel direct ou indirect sur les performances financières, les opérations ou la réputation de l'UBP, ou sur les actifs de ses clients. Par conséquent, nous identifions, surveillons et gérons les effets du changement climatique sur les investissements de nos clients, ainsi que sur nos propres opérations. Il est à noter que le changement climatique ne se manifeste pas seulement sous la forme de risques, mais peut également créer de nouvelles opportunités, telles que la possibilité d'investir dans des technologies d'atténuation du changement climatique.

Dans le cadre de notre alignement sur l'objectif de l'Accord de Paris de maintenir le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et en tant que supporter de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD), l'UBP s'engage à intégrer les recommandations de cette dernière qui s'articulent autour de quatre domaines clés : Gouvernance, Stratégie, Gestion des risques et Mesures et objectifs. Alignée sur ces recommandations, l'approche de l'UBP comprend :

- ◆ **Gouvernance** : Les problématiques relatives au climat sont sous la supervision du Comité Exécutif de l'UBP et traitées au niveau du **Comité d'investissement responsable (RICO, voir 2.5) et du Comité RSE (CSRCO, voir 2.5)**.
- ◆ **Stratégie** :
 - ▶ Identifier les risques et les opportunités liés au climat.
 - ▶ Mesurer l'empreinte carbone des opérations de l'UBP et fixer des objectifs de réduction.
 - ▶ Réduire l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement et développer une offre de produits à faible émission de carbone. Il s'agit d'un élément clé pour nos fonds qui entrent dans le cadre de l'engagement d'UBP Asset Management (Europe) S.A. d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050 ou plus tôt.
- ◆ **Gestion des risques** : les risques et opportunités liés au climat sont identifiés et évalués par la RICO et les équipes d'investissement de l'UBP pour nos investissements, et par la CSRCO pour nos opérations. Les risques liés au climat sont gérés par le comité des risques et le département de gestion des risques, conformément au cadre de risque de durabilité de l'UBP.
- ◆ **Mesures et objectifs** : L'UBP mesure l'empreinte carbone de ses investissements par leur intensité carbone moyenne pondérée (WACI), exprimée en tonnes de CO₂e/million de dollars de chiffre d'affaires. La WACI est définie comme la moyenne pondérée par le marché des émissions totales de carbone divisées par le total des revenus. Elle est calculée par MSCI ESG Research à partir des dernières données ou estimations disponibles sur les émissions de carbone. Pour l'instant, seules les émissions scope 1 et 2 sont prises en compte, car les données du scope 3 sont additives entre les entreprises et peuvent entraîner un double comptage.

L'UBP mesure également l'empreinte carbone (Scope 1, 2 et 3) de ses propres opérations et a fixé des objectifs pour la compenser annuellement et la réduire au fil du temps.

2.5. Quelles sont les équipes directement impliquées dans les activités d'investissement durable de la société ?

Depuis début 2021, notre approche d'investissement responsable est sous la supervision directe du Comité Exécutif, et mise en application par le RICO. Cette approche est détaillée dans notre Politique d'Investissement Responsable, qui définit précisément les responsabilités associées à l'implémentation de cette politique ainsi que son cadre de gouvernance.

Conseil d'administration de l'UBP

Le Conseil d'administration de l'UBP assure, via le Comité des Risques, la surveillance des risques en matière de durabilité et de climat.

Comité Exécutif

Le Comité Exécutif de l'UBP a pour mission d'élaborer et de diriger notre Politique d'investissement responsable et nos pratiques RSE (Responsabilité sociale d'entreprise). A cette fin, il a défini une série d'Indicateurs de performance clés (KPI, Key Performance Indicators) en termes de durabilité, ceux-ci reflétant notamment la volonté de la Banque d'augmenter significativement les actifs au sein des stratégies durables, mais également de réduire notre empreinte carbone.

La mise en œuvre de notre approche en matière de durabilité est assurée par deux comités qui rapportent au Comité Exécutif : le Comité d'investissement responsable (RICO, Responsible Investing Committee) et le Comité RSE (CSRCO, Corporate Social Responsibility Committee). Un troisième comité, le SFRC (Sustainable Finance Regulation Committee), est chargé de coordonner la mise en place des réglementations relatives à la finance durable au sein des différentes lignes métier.

Le Comité d'investissement responsable (Responsible Investing Committee - RICO)

Le Comité Exécutif est soutenu dans sa mission par le Comité RICO, qui lui rapporte directement.

Le Comité RICO est présidé par les deux co-responsables de l'investissement responsable pour les divisions Asset Management et Wealth Management de la Banque. Il se compose de représentants des équipes d'investissement de l'UBP à travers le monde, mais aussi des équipes 'institutional sales', et des services d'investissement dédiés du Wealth Management. Ses responsabilités sont les suivantes :

- ◆ Concevoir les principes et les politiques de la Banque en matière d'investissement responsable;
- ◆ Soumettre des propositions au Comité Exécutif concernant le développement stratégique;
- ◆ Définir et maintenir des standards minimums en termes de considérations ESG (Environnement, Social, Gouvernance), notamment au travers de l'Exclusion List (Liste d'exclusion), de la Watch List (Liste de surveillance) et de la Sustainability Champions List (Liste des 'Champions de la durabilité');
- ◆ Soutenir les équipes d'investissement et les équipes Sales sur tous les sujets liés à l'investissement responsable, tels que l'élaboration des processus d'investissement ou encore la satisfaction des attentes de la clientèle;
- ◆ Conduire l'implémentation, au sein des investissements en portefeuilles, des stratégies de l'UBP en matière de climat et de biodiversité;
- ◆ Sélectionner les récents développements majeurs en matière d'ESG et les transmettre aux diverses équipes d'investissement;
- ◆ Coordonner les activités en matière d'engagement auprès des entreprises;
- ◆ Soutenir le développement de nouveaux produits durables.

Les deux co-responsables de l'investissement responsable bénéficient du soutien des équipes d'investissement responsable dédiées, qui aident à l'implémentation transversale de la politique et des pratiques de l'UBP en matière d'investissement responsable.

Le RICO se réunit au moins trois fois par an, ou plus fréquemment si nécessaire.

Equipes d'investissement

Plutôt que de disposer d'une équipe d'analystes ESG centralisée, l'UBP a décidé qu'il était de la responsabilité de chaque équipe d'investissement d'intégrer des considérations ESG et/ou d'impact dans ses processus. Cette approche garantit que chaque équipe d'investissement est à même de comprendre, et de gérer, les opportunités et les risques liés au développement durable, et associés à sa classe d'actifs respective.

Les équipes d'investissement sont chargés de s'assurer de l'application, au quotidien, de la Politique d'investissement responsable de l'UBP et de veiller à intégrer activement des facteurs ESG dans leurs considérations d'investissement.

Afin de faciliter le processus, chaque équipe d'investissement a désigné une personne en charge des questions de durabilité. Cette personne a pour responsabilité de développer, le cas échéant, le processus d'intégration ESG et/ou d'impact de l'équipe, et de faire circuler l'information depuis le RICO vers l'équipe d'investissement concerné. Elle est également tenue d'informer ces derniers de l'engagement de l'équipe d'investissement auprès des sociétés, ainsi que de ses décisions en termes de politique de vote, dans le cas où elles seraient contraires aux recommandations de notre prestataire de services externe (auquel cas, ces décisions contraires devraient être validées par la Société de gestion).

2.6. Quel est le nombre d'analystes et de gérants de portefeuille ISR ?

Comme mentionné plus haut, il n'existe pas d'équipe centralisée d'analystes et de gérants de portefeuille ISR. Nous considérons le nombre d'ETP dédiés à l'analyse ESG au nombre de 18.

2.7. La société est-elle impliquée dans des initiatives d'investissement responsable ?

Initiatives globales :

- United Nations Principles for Responsible Investment (UN PRI);
- United Nations Global Compact (UN GC)
- Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)
- Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)'s Forum*
- CDP*
- Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) – UBP Asset Management (Europe) S.A.*
- Net Zero Asset Managers Initiative (NZAM) – UBP Asset Management (Europe) S.A.*
- Cambridge Institute for Sustainability Leadership's (CISL) Investment Leaders Group
- Global Impact Investing Network (GIIN)
- Farm Animal Investment Risk & Return (FAIRR)

Initiatives locales :

- Swiss Sustainable Finance (SSF)
- Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)*
- Sustainable Finance Geneva (SGF)
- Dutch Climate Commitment of the Financial Sector (DUFAS)*
- The Big Exchange (UK)

* nouvelles initiatives (2021 et 2022)

Le descriptif de chacune de ces initiatives est disponible dans notre Politique d'investissement responsable.

2.8. Quel est le nombre total d'actifs sous gestion ISR pour l'ensemble de la société ?

- Tous les fonds sont conformes à la Politique d'investissement responsable de l'UBP, qui inclut les aspects exclusion et engagement, ainsi que l'exercice des droits de vote. De plus, certains mandats relèvent également de notre Politique d'investissement responsable, sous réserve du consentement des clients. Le total de ces actifs sous gestion se monte approximativement à EUR 35 milliards sur une masse sous gestion globale d'EUR 40 milliards à fin mars 2022 (division Asset Management).
- La gamme de stratégies concernées par des exigences plus strictes en termes d'investissement responsable à divers degrés (ESG / Sustainable / impact) s'élève à EUR 18 milliards à fin mars 2022.

2.9. Quel pourcentage les actifs ISR représentent-ils sur le total des actifs sous gestion (AUM) de la société ?

- A fin mars 2022, le total des AUM couverts par la Politique d'investissement responsable de l'UBP est actuellement de 90% des AUM de la division Asset Management du Groupe.
- Le total des AUM concernant les fonds plus stricts en termes de durabilité (ESG / Sustainable / Impact) représente 75% de l'ensemble des fonds.

2.10. Quels sont les fonds ISR gérés par la société ?

Fund	Asset Class	Art.	Fund	Asset Class	Art.
UBAM - 30 Global Leaders Equity	Equity	8	UBAM - Emerging Market Corporate Bond Short Duration	Fixed Income	8
UBAM - Bell Global SMID Cap Equity	Equity	8	UBAM - Euro Bond	Fixed Income	8
UBAM - Biodiversity Restoration	Equity	9	UBAM - Euro Corporate IG Solution	Fixed Income	8
UBAM - Europe Sustainable Small Cap Equity	Equity	8	UBAM - Euro High Yield Solution	Fixed Income	8
UBAM - Global Equity	Equity	8	UBAM - Global Aggregate Bond	Fixed Income	8
UBAM - Global Fintech Equity	Equity	8	UBAM - Global Bond Total Return	Fixed Income	8
UBAM - Positive Impact Emerging Equity	Equity	9	UBAM - Global High Yield Solution	Fixed Income	8
UBAM - Positive Impact Equity	Equity	9	UBAM - Global High Yield Solution Extended Duration	Fixed Income	8
UBAM - SNAM Japan Equity Sustainable	Equity	8	UBAM - Hybrid Bond	Fixed Income	8
UBAM - Swiss Equity	Equity	8	UBAM - Medium Term US Corporate Bond	Fixed Income	8
UBAM - Swiss Small and Mid Cap Equity	Equity	8	UBAM - US Dollar Bond	Fixed Income	8
UBAM - Tech Global Leaders Equity	Equity	8	UBAM - US High Yield Solution	Fixed Income	8
UBAM - Absolute Return Fixed Income	Fixed Income	8	UBAM - Global Sustainable Convertible Bond	Convertible Bond	8
UBAM - Absolute Return Low Vol Fixed Income	Fixed Income	8	U ACCESS (IRL) Bain Capital Global Equity LS Sustainable UCITS	Alternative Strat.	8
UBAM - Corporate Euro Bond	Fixed Income	8	U ASSET ALLOCATION - Calm Sea EUR	Asset Alloc.	8
UBAM - Corporate Green Bond	Fixed Income	9	U ASSET ALLOCATION - Calm Sea USD	Asset Alloc.	8
UBAM - Dynamic Euro Bond	Fixed Income	8	U ASSET ALLOCATION - Open Sea EUR	Asset Alloc.	8
UBAM - Dynamic US Dollar Bond	Fixed Income	8	U ASSET ALLOCATION - Open Sea USD	Asset Alloc.	8
UBAM - EM Sustainable Corporate Bond	Fixed Income	8	UBAM - Multifunds Allocation Sustainable	Funds of fund	8
UBAM - EM Sustainable Local Bond	Fixed Income	8	UBAM - Multifunds Allocation Sustainable Income	Funds of fund	8
UBAM - EM Sustainable Sovereign Bond	Fixed Income	8	UBAM - Multifunds Secular Trends	Funds of fund	8

La classification SFDR de nos fonds selon SFDR est disponible sur ubp.com et dans le prospectus des fonds.

3 – Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence

Ce code s'applique au fonds UBAM – Global Sustainable Convertible Bond, dont les principales caractéristiques sont les suivantes:

- ◆ **Fonds:** UBAM - Global Sustainable Convertible Bonds, SICAV de droit luxembourgeois UCITS
- ◆ Date de lancement de la stratégie: 18 décembre 2020 ; date de lancement du fonds: 21 janvier 2021
- ◆ Stratégies ISR dominantes:
 - *Exclusions sectorielles et normatives*
 - *Intégration de facteurs ESG*
 - *Engagement suivant une approche durable*
- ◆ Autres stratégies ISR:
 - *Thématiques*
- ◆ Classe d'actifs: obligations convertibles internationales,
- ◆ Exclusions: (pouvant être sujettes à certains seuils, notamment en matière de revenus)
 - Armement,
 - Alcool,
 - Tabac
 - Divertissements pour adultes
 - Charbon,
 - Pétrole et gaz non conventionnels,
 - Extraction de pétrole et gaz de schiste,
 - Violation du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact)
 - Scores ESG.
- ◆ Restrictions : l'exposition du portefeuille sera strictement limitée à 5% aux entreprises « best-in-class » des secteurs de l'énergie et des services aux collectivités intensives en émissions carbonees.
- ◆ Avoirs sous gestion au 31 mars 2022 : 61.6 millions d'euros
- ◆ Indicateur de Référence : Refinitiv Convertible Global EUR Hedged (Ticker UCBI13 Index), coupons et/ou dividendes réinvestis

3.1. Quel(s) est(sont) l'objectif/les objectifs recherché(s) par la prise en compte de critères ESG au sein du/des fonds ?

L'objectif de gestion est de faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles internationales dans un cadre d'investissement responsable visant à financer les entreprises qui se distinguent par leur engagement en matière de développement durable et la qualité de leurs pratiques environnementales, sociétales et de gouvernance quel que soit leur secteur d'activités.

Le fonds UBAM - Global Sustainable Convertible Bond vise à surperformer l'indice Refinitiv Convertible Global EUR Hedged sur le long terme tout en maintenant en tout temps une notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) moyenne

supérieure à celle de son indice de référence ainsi qu'une empreinte carbone (moyenne pondérée de l'intensité carbone) plus faible.

Nous sommes convaincus que les entreprises qui intègrent dans leur stratégie de croissance les enjeux de développement durable et/ou qui s'engagent à les améliorer sont les plus à même d'adapter leur modèle économique aux défis futurs. Les enjeux ESG constituent à la fois des risques et des opportunités qui se révèlent avoir un impact significatif sur la génération des résultats opérationnels futurs. La prise en compte de ces critères dans les décisions d'investissement du fonds UBAM - Global Sustainable Convertible Bond vient renforcer nos convictions sur la qualité de crédit de la société émettrice d'obligations convertibles ainsi que sur le potentiel de création de valeur durable de la société sous-jacente. Ainsi, notre analyse ISR complète notre analyse financière et se focalise sur ces problématiques ESG ayant un impact important sur les performances financières et/ou opérationnelles à moyen-long terme (horizon d'investissement de 5 ans et plus). La matérialité est définie comme suit : probabilité d'occurrence, impacts sur le développement économique, impacts sur les actionnaires et risque de réputation.

Au fil de notre processus de gestion dédié, titre-par-titre et fondamental, l'Investissement Socialement Responsable nous permet de définir notre univers d'investissement (étape d'exclusion), d'évaluer la qualité du profil ISR des sociétés de notre univers investissable ESG (étape d'analyse qualitative ISR), de sélectionner des titres sur la base de nos convictions financières et extra-financières (étape de construction de portefeuille) et d'améliorer les pratiques environnementales des entreprises en vue dans la transition énergétique (étape d'engagement direct auprès des sociétés des secteurs de l'énergie et des services aux collectivités intensives en émissions carbone).

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

L'équipe d'obligations convertibles effectue une évaluation ESG de toutes les sociétés de la liste de recommandations financières.

Elle s'appuie sur les informations provenant de fournisseurs ESG externes ainsi que sur les données brutes provenant des rapports annuels et des rapports de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) :

- MSCI ESG Research : données ESG d'ordre général,
- S&P Capital IQ : données ESG d'ordre général,
- Bloomberg : données ESG d'ordre général,
- ISS : données carbone et environnementales,
- Sustainalytics : alignement des revenus, capex et opex avec la taxonomie européenne, controverses et risque de réputation,
- RepRisk : controverses et risque de réputation
- SFJ Technologies Lemon : gouvernance et risque de manipulation comptable.

L'équipe de gestion bénéficie également du soutien du RICO qui consacre des ressources significatives à l'intégration des compétences de recherche ESG directement au sein des équipes d'investissement :

- Watch List, qui regroupe les entreprises identifiées par la société MSCI ESG Research comme sujettes à des controverses en termes de respect des normes internationales («drapeau rouge»).
- L'équipe d'investissement s'appuie également sur la «Sustainability Champions List» de l'UBP comme source de génération d'idées. Cette liste se compose des entreprises sélectionnées par les équipes d'investissement de l'UBP pour leur solide profil en termes de pratiques ESG ou pour leur contribution positive sur le plan sociétal et/ou environnemental.

A noter enfin que, dans le cadre de la Politique d'investissement responsable de l'UBP, chaque équipe d'investissement doit désigner en son sein une personne en charge des problématiques ESG, ayant pour mission de faire le lien avec le RICO et de veiller à l'application, au quotidien, de cette Politique. Pour l'équipe obligations convertibles, cette personne est Alice de La Morinière, gérante de portefeuille et responsable de l'analyse ISR.

3.3. Quels sont les critères ESG pris en compte par le(s) fonds ?

Le fonds UBAM – Global Sustainable Convertible Bond prend en compte des critères ESG à différentes étapes de son processus d'investissement afin d'identifier, sélectionner et investir dans les entreprises au sein de sa liste de recommandations financières qui présentent les meilleures pratiques de développement durable et qui sont par conséquent les plus à même de créer de la valeur sur le long terme.

L'équipe applique dans un premier temps un filtre d'exclusion visant à éliminer les entreprises aux pires pratiques de responsabilité environnementale et sociétale soit en raison de leur secteur d'activité, de leur intensité carbone, de leurs controverses et de leurs pratiques relatives aux principes ESG. Sont exclues les entreprises ne respectant pas les critères suivants:

- Armes: exclusion si le pourcentage max. de revenus (soit publiés, soit estimés) qu'une société tire de la production d'armes chimiques ou biologiques, et des systèmes ou composants associés OU de la fabrication d'armes nucléaires est supérieur à 0% ; exclusion de sociétés présentant des activités liées aux armes à sous-munitions OU à la fabrication de mines terrestres ; exclusion si le pourcentage max. de revenus (soit publiés, soit estimés) qu'une société a tiré de systèmes d'armes, et de systèmes et services en termes de composants et de support est supérieur à 10% ;
- Tabac: exclusion si le pourcentage max. de revenus (soit publiés, soit estimés) qu'une société a tiré d'activités liées à la production de tabac est supérieur à 0% ; exclusion si le pourcentage max. de revenus (soit publiés, soit estimés) qu'une société a tiré d'activités liées au tabac (licences, distributeurs, commerçants, et fournisseurs) est supérieur à 5% ;
- Alcool: exclusion si le pourcentage max. de revenus (soit publiés, soit estimés) qu'une société a tiré de la production de produits alcoolisés est supérieur à 10% ;
- Divertissements pour adultes: exclusion si le pourcentage max. des revenus (soit publiés, soit estimés) qu'une société a tiré de la production de divertissements pour adultes est supérieur à 0%, exclusion si le pourcentage max. de revenus (soit publiés, soit estimés) qu'une société a tiré d'activités liées aux divertissements pour adultes est supérieur à 5% ;
- Pétrole et Gaz: exclusion si le pourcentage max. de revenus (soit publiés, soit estimés) qu'une société a tiré de l'extraction de charbon thermique est supérieur à 10% ; exclusion si le pourcentage max. de revenus (soit publiés, soit estimés) qu'une société a tiré de la production de pétrole et de gaz non conventionnels est supérieur à 10% ; exclusion si le pourcentage max. de revenus (soit publiés, soit estimés) qu'une société a tiré de la production de pétrole et de gaz de schiste est supérieur à 5% ;
- Service aux collectivités: exclusion si le pourcentage max. de revenus (soit publiés, soit estimés) qu'une société a tiré de la génération d'électricité à base de charbon est supérieure à 10% ;

A noter que pour l'ensemble de ces activités, le seuil de revenus faisant référence provient de la base de données de MSCI ESG Research.

- Droits de l'Homme et controverses: exclusion de sociétés identifiées comme étant sous sanctions internationales (EU, OFAC, Suisse, RU, HK ou NU; FATF High Risk) ; exclusion de sociétés en violation du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact) ; exclusion de sociétés en violation des normes internationales (controverse qualifiée par un drapeau rouge par MSCI ESG Research).

- Notations ESG: score ESG $\leq 2,9$ (ajusté de l'industrie), correspondant actuellement à un ratio ESG \leq "B" ; scores de chacun des piliers E, S et G $\leq 1,4$. L'équipe d'investissement s'appuie sur les notations ESG fournies par l'agence de notations extra-financières MSCI ESG. La méthodologie de notation ESG de MSCI est basée sur les trois piliers clés de la durabilité des entreprises : l'Environnement, le Social et la Gouvernance (ESG). Les piliers E, S ou G représentent 10 thèmes majeurs, eux-mêmes associés à 35 enjeux clés (« key issues »). Seuls les enjeux E et S jugés « matériels » pour un secteur donné sont considérés, alors que les problématiques de gouvernance sont, elles, prises en compte pour l'ensemble des entreprises. Pour chaque émetteur, les enjeux clés identifiés sont pondérés en fonction de leur matérialité, et agrégés en un score moyen, noté de 0 à 10. Ces scores pondérés sont ensuite normalisés par industrie pour donner un score ajusté ou « industry-adjusted score ». Ceci permet d'établir un classement des entreprises en fonction de leurs pratiques ESG au sein de chaque secteur, et donc de distinguer les entreprises ayant les meilleures ou les pires pratiques ESG parmi leurs pairs. Cet industry-adjusted score se traduit dans une échelle de notation (ESG Rating) de 7 échelons allant de AAA (meilleur score : de 8.571 à 10) à CCC (pire score : de 0 à 1.429).

Restrictions : l'exposition du portefeuille doit être strictement limitée à 5% aux entreprises « best-in-class » des secteurs de l'énergie et des services aux collectivités :

- impliquées dans l'extraction de pétrole et de gaz conventionnels et dont moins de 40% de leurs revenus d'activités sont liés à l'extraction de gaz naturel ou à des sources d'énergie renouvelable,
- OU dont plus de (a) 10% de la production d'électricité est basée sur le charbon ou (b) 30% de la production d'électricité est basée sur le pétrole et le gaz ou (c) 30% de la production d'électricité est basée sur des sources d'énergie nucléaire.

L'équipe procède ensuite à une analyse qualitative ISR privilégiant les critères ESG qu'elle considère comme étant les plus importants et les plus susceptibles d'avoir un impact matériel sur le développement futur des entreprises et par conséquent sur leur performance financière. Cette priorité accordée à la matérialité permet d'identifier et d'évaluer les entreprises intégrant au mieux les risques et les opportunités induits par une bonne pratique du développement durable.

Dans son travail d'analyse, l'équipe d'obligations convertibles se focalise sur les enjeux liés 1. au climat, 2. à l'environnement, 3. au social, et 4. à la gouvernance. Pour chacun de ces quatre piliers, les entreprises sont analysées sur les enjeux de développement durable les plus importants par rapport à leur activité économique. Cela permet à l'équipe d'identifier, d'évaluer et d'intégrer de manière granulaire les principaux risques et opportunités auxquels un secteur/une entreprise est confronté(e).

Chaque entreprise de notre univers investissable ESG est analysée en absolu et en relatif par rapport à ses paires.

Climat*	Environnement*	Social*	Gouvernance*
Les critères liés aux changements climatiques sont les mêmes pour toutes les entreprises quel que soit leur secteur d'activités	Les critères environnementaux sont directement liés à la nature des activités des entreprises et varient selon les secteurs	Les critères sociaux sont directement liés à la nature des activités des entreprises et varient selon les secteurs	Les critères de gouvernance sont les mêmes pour toutes les entreprises quel que soit leur secteur d'activités
Émission de gaz à effet serre Risque réglementaire Qualité des données	Consommation des ressources naturelles Pollution de l'air, de l'eau, des sols Politique/ organisation énergétique	Impact sociétal Gestion du capital humain, relation salariale, et conditions de travail Pratiques commerciales, chaînes d'approvisionnement	Audit et comptabilité Caractéristiques du conseil d'administration et comités Structure capitalistique Rémunération

* liste des critères ESG non exhaustive

L'analyse qualitative ISR conduit l'équipe d'obligations convertibles à l'attribution de notes internes ISR basées sur l'évaluation des quatre piliers mentionnés ci-dessus (à pondération égale). La note vise à refléter la qualité des pratiques ESG et la volonté des entreprises à s'engager pour une économie durable. Elle peut changer à la suite d'événements spécifiques ou de tout développement concernant l'entreprise. L'analyse et les notes internes ISR sont documentées sur le site intranet de l'équipe et sont régulièrement mises à jour (une fois par an au minimum).

L'application des critères ESG définis par l'équipe conduit à une réduction de 20 % de son univers investissable ESG par rapport à son univers d'investissement (après étapes 1 et 2 : screen et analyse financière).

A titre indicatif, l'univers d'investissement initial (avant application de tout filtre financier ou extra financier) consiste, à minima, aux composants de l'indice Refinitiv Global Convertible Bond, utilisé comme proxy du marché des obligations convertibles mondiales. A ces composants peuvent s'ajouter un certain nombre de titres (obligations convertibles ou assimilés) hors indice, sous réserve de leur conformité aux critères d'investissement de la stratégie.

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Les rapports prospectifs du World Economic Forum positionnent le risque climatique au premier rang des risques planétaires. Pour les entreprises, ce risque a des implications financières importantes que ce soient les risques de transition énergétique (notamment le besoin croissant d'investir dans des sources d'énergie à faible émission de CO2 ou dans de nouvelles technologies de l'énergie) ou le risque d'augmentation des dégâts physiques. Les entreprises qui ne prennent pas les mesures appropriées s'exposent à des dépréciations d'actifs, des sanctions réglementaires et à un risque de réputation affectant leur valorisation.

Au contraire, celles qui reconnaissent les menaces du changement climatique et/ou apportent des solutions visant à l'atténuer, créeront de la valeur sur le long terme. Afin de participer au financement d'une économie moins intensive en carbone, nous avons comme objectif « climat » d'aligner le fonds UBAM-Global Sustainable Convertible Bond avec un scénario deux degrés. Pour cela nous cherchons à identifier et favoriser les entreprises alignées avec l'Accord de Paris. L'équipe s'appuie sur les outils d'analyses d'ISS ESG *Climate Impact Assessment* pour suivre les risques et les performances climatiques de ses positions en portefeuille ainsi que leur impact dans un scénario deux degrés.

Les critères liés au changement climatique sont pris en compte à différentes étapes du processus d'investissement :

- Étape d'exclusion: les entreprises dont l'activité est intensive en émission carbone sont exclues de l'univers d'investissement:
 - Extraction de charbon thermique (10% des revenus au maximum)
 - Extraction de gaz et de pétrole non conventionnels (10% des revenus au maximum)
- Etape d'analyse qualitative ISR: le climat est un des quatre piliers de l'analyse qualitative ISR. L'équipe d'investissement cherche à évaluer la résilience des entreprises face au changement climatique, leur contribution au réchauffement climatique et l'intégration du changement climatique dans leur stratégie à court et long terme. L'équipe applique les mêmes critères d'analyse pour toutes les entreprises quel que soit leur secteur d'activités (émission de gaz à effet serre, risque réglementaire, et qualité des données). Cette analyse est complétée par l'évaluation des enjeux environnementaux.
- Etape de construction de portefeuille: le compartiment se conforme à des restrictions qui lui interdisent d'investir plus de 5% de ses actifs dans des sociétés « best-in-class » au sein des secteurs de l'énergie et des services aux collectivités :
 - impliquées dans l'extraction conventionnelle de pétrole et de gaz et dont moins de 40 % des revenus d'activité sont liés à l'extraction de gaz naturel ou aux sources d'énergies renouvelables ;
 - dont plus de (a) 10 % de la production électrique est basée sur le charbon ou (b) 30 % de la production électrique est basée sur le pétrole et le gaz ou (c) 30 % de la production électrique est basée sur des sources nucléaires.

Ces sociétés font l'objet d'un engagement direct de la part de l'équipe d'obligations convertibles. L'objectif est d'obtenir une meilleure compréhension de la stratégie déployée par les entreprises pour atténuer leur impact sur le climat ainsi que d'encourager ces dernières à adopter les recommandations de la TCFD et de définir des objectifs de réduction des émissions en ligne avec l'accord de Paris. Ce faisant, l'équipe cherche à estimer dans quelle mesure, à quelle vitesse et dans quelle direction les entreprises s'orientent vers une économie à faible intensité de carbone, facteur clé de leurs rendements futurs.

D'autre part, le fonds a pour objectif d'afficher une intensité carbone (en moyenne pondérée) inférieure à celle de son indice de référence. La mesure de son empreinte carbone est communiquée tous les mois. L'équipe bénéficie également des analyses et des outils de suivis fournis par ISS ESG sur les problématiques climatiques.

Enfin, en tant que signataire des Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI), l'UBP s'est engagée à agir conformément aux recommandations de la «Task Force on Climate-related Financial Disclosures» (TCFD).

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

L'évaluation ESG des entreprises est qualitative et est réalisée en interne par l'équipe d'obligations convertibles sur toutes les entreprises de l'univers investissable ESG. Cette dernière a élaboré un cadre extra-financier complet qui sert de fondement à l'analyse des émetteurs dans tous les secteurs et régions. Ce cadre se focalise sur l'évaluation des quatre piliers (mentionnés en 3.2): 1. climat, 2. environnement, 3. social, et 4. gouvernance.

Pour chacun de ces quatre piliers, l'équipes d'obligations convertibles a déterminé les critères ESG ayant le plus d'impact matériel sur l'activité économique des entreprises. Elle s'appuie sur le référentiel en matière de normes comptables sectorielles sur le développement durable établi par l'organisme indépendant SASB (Sustainability Accounting Standards Board). Ce référentiel identifie un ensemble de thématiques de développement durable et leurs indicateurs associés qu'une entreprise caractéristique d'un secteur industriel devrait publier du fait de leur matérialité (susceptibles d'avoir un impact matériel sur la performance financière). Les critères liés aux risques climatiques et à la gouvernance sont les mêmes pour toutes les entreprises quel que soit leur secteur d'activités, tandis que ceux liés à l'environnement et au social varient en fonction des industries.

En accord avec notre philosophie d'investissement pour la gestion des obligations convertibles, centrée sur la recherche de « convexité », nous accordons une importance particulière à la qualité des données et suivis comptables lors de l'évaluation du pilier gouvernance. En effet, la qualité de crédit (donc, la minimisation du risque de défaut) est primordiale pour que les

convertibles puissent exprimer pleinement leur potentiel convexe. Nous pensons que les risques de défaut sont accentués par des défaillances dans les processus d'audit ou de suivi comptable d'une entreprise. En accordant à cette problématique, nous pensons être davantage en mesure de réduire l'exposition de notre portefeuille aux risques idiosyncratiques induits par ce type de défaillances.

La note interne « ISR » est calculée sur une échelle de 0 à 20. Chacun des quatre piliers est de pondération égale. Ils sont notés sur 5 à partir de leurs différents sous-critères dont les points varient de 0.5 à 2 en fonction de l'importance de leur impact sur la performance opérationnelle des entreprises.

Pour réaliser son analyse qualitative ISR, l'équipe s'appuie en premier lieu sur les informations et les données brutes publiées directement par les entreprises. Elle s'appuie également sur son outil interne de génération d'idées « *SRI Score Card* » qui recense pour chacun des critères ESG retenus les mesures quantitatives correspondantes fournies par l'agence de notations extra-financières MSCI ESG. Ces mesures sont composées de données ESG brutes (intensité des émissions carbone scope 1 et 2 ; pourcentage des opérations exposées au risque réglementaire ; politique social d'inclusions, pourcentage de femmes dans le conseil d'administration, ...) ainsi que de notations et quartils (pratiques salariales, formation/paie, accès aux soins médicaux, sécurité du traitement de la donnée, ...).

L'outil « *SRI Score Card* » permet à l'équipe d'analyser rapidement la qualité des pratiques ESG, leur évolution et positionnement de chaque entreprise sous revue en relatif à ses paires.



Mise à jour de la Score Card



Affichage des comparables



Mise à jour du Datafeed

COMPANY 1	
FIRM NAME	ISSUER ISIN
Company 1	
ESG - Company summary	
INDUSTRY_ADJUSTED_SCORE	Company 1 5.3
ENVIRONMENTAL_PILLAR_SCORE	9.1
SOCIAL_PILLAR_SCORE	4.1
GOVERNANCE_PILLAR_SCORE	5.7
CONTROVERSY_FLAG	Green
Climate	
CARBON_EMISSIONS_INTENSITY_YEAR	
CARBON_EMISSIONS_SCOPE_12_INTEN_3YAVG	
CARBON_EMISSIONS_SCOPE_12_INTEN_FY17	82.1
CARBON_EMISSIONS_SCOPE_12_INTEN_FY16	44.3
CARBON_EMISSIONS_SCOPE_12_INTEN_FY15	45.9
CARBON_EMISSIONS_SCOPE_12_INTEN_FY14	42.8
CARBON_EMISSIONS_PERF_RELATIVE_PEERS_SCORE	0
CARBON_EMISSIONS_SCOPE_3_FY18	53,317.00
CARBON_EMISSIONS_SCOPE_3_FY17	108,603.00
CARBON_EMISSIONS_SCOPE_3_FY16	94,715.00
CARBON_EMISSIONS_SCOPE_3_FY15	94,232.00
CARBON_EMISSIONS_HIGH_RISK_GEO_PCT	61.38
CARBON_EMISSIONS_MED_RISK_GEO_PCT	38.62
CARBON_EMISSIONS_LOW_RISK_GEO_PCT	0
Environmental Strategy	
CARBON_EMISSIONS_CDP_DISCLOSURE	Yes
CARBON_EMISSIONS_REDUCE_TARGET	Company sets GHG reduction targets

Source : UBP, MSCI ESG Research – A des fins d'illustration uniquement

La note interne « ISR » vise à refléter la qualité des pratiques ESG et la volonté des entreprises à s'engager pour une économie durable. L'analyse et les notes internes « ISR » sont documentées sur le site intranet de l'équipe et sont régulièrement mises à jour (une fois par an au minimum).

Company name	COMPANY 2	Date	15/04/2022
BBG Ticker			
Industry	Auto Components		

ESG Profile

CLIMATE RISK	ENVIRONMENT	SOCIAL	GOVERNANCE	TOTAL
5/5	3/5	4/5	3.5/5	15.5/20

Highlights

Company 2 manufactures and distributes vehicle components. Group promotes advanced technologies solutions that innovate at the intersection of disruptive trends in the mobility industry with a portfolio of solutions making vehicles safer, greener and more connected. In 2020 Sixten of company 2's total revenue were driven by products designed to increase fuel efficiency and/or reduce emissions. On the top of it, the group applies sustainability within its operations. It aims to provide carbon neutral products to its customers ... Company 2 has mapped its sustainability framework according to GRI and SASB standards and is aligned with GRI principles and the SDGs.

Potential concerns

Environment issues - most of the energy consumed in the automobile manufacturing process happens in the supply chain and we see no policy/KPIs/audits in place.

Scoring rationale

Climate risk	5/5		
CARBON INTENSITY	3	/3	Group's carbon intensity performance appears better than peers. Company 2 has been able to consistently decreased its scope 1 and 2 emissions since 2015.
REGULATION	1	/1	Only 34% of group's operations are located in regions facing stringent carbon regulations.
DATA DISCLOSURE	1	/1	Company 2 reports according to GRI and SASB standards. Scope 1: emissions created from manufacturing operations, primarily natural gas used for heating. Scope 2: purchased electricity. Scope 3: Scope 3 emissions are from the entire value chain located upstream or downstream, from raw material extraction to end of vehicle life.

Source : UBP, MSCI ESG Research – A des fins d'illustration uniquement

3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Les sociétés dans lesquelles l'équipe d'obligations convertibles est investie font l'objet d'un suivi permanent afin de s'assurer que l'opinion ESG soit toujours valable. Les controverses font partie intégrante de cette évaluation et l'équipe s'appuie notamment sur les alertes des agences de notations extra-financières Sustainalytics et MSCI ESG qui classifient le niveau de gravité des controverses.

De manière plus générale, l'analyse et les notes internes « ISR » sont régulièrement mises à jour (une fois par an au minimum). La liste des critères ESG fait l'objet d'un examen régulier en vue d'améliorer la compréhension des problématiques majeures de chaque secteur. L'objectif est d'obtenir une note interne « ISR » qui reflète les convictions extra-financières de l'équipe d'investissement. Dans ce contexte, nous nous intéressons particulièrement à la matérialité financière et à l'impact des entreprises sur l'environnement, la société et l'économie.

L'équipe bénéficie également de la politique d'engagement collaboratif de l'UBP, conduite par Sustainalytics, telle que décrite plus haut. Ce partenariat est essentiel pour faciliter la mise en œuvre de notre Politique d'investissement responsable et permettre un changement durable au sein des sociétés sélectionnées. Cet engagement est systématique pour l'ensemble des sociétés identifiées par Sustainalytics comme étant en violation du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact) ou d'autres normes internationales. Les analyses effectuées par Sustainalytics ainsi que les points d'étape sur les engagements mis en œuvre sont partagés régulièrement avec les équipes de gestion. Les fonds UBP sont soumis à un examen trimestriel, et un rapport est émis afin de contrôler et de suivre les controverses signalées ainsi que les initiatives d'engagement entreprises. Sur une base trimestrielle, l'UBP reçoit le reporting sur les activités d'engagement menées par Sustainalytics et vérifie l'avancée des différents programmes d'engagement.

La société Sustainalytics fournit ainsi des vues d'ensemble sur la façon dont les portefeuilles gérés sont exposés aux diverses thèses d'investissement, qu'elle a classifiées sous « Evaluate », « Engage », « Resolved » et « Disengage ». Ces thèses sont étroitement suivies par l'équipe de gestion de portefeuille et sont incluses de manière individuelle dans le processus de recherche, les calculs de valorisation et les activités d'engagement de l'équipe. Cette dernière a accès à l'analyse et à l'outil en ligne de Sustainalytics pour traiter et surveiller tout point spécifique en matière d'engagement.

4 – Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les résultats de la recherche ESG impactent directement la construction du portefeuille. Le portefeuille est construit sur un processus bottom-up, et le poids de chacun des titres à l'initiation d'une position est le résultat pour moitié de l'analyse financière et pour moitié de la recherche ESG. La construction du portefeuille résulte ainsi des convictions tant financières qu'extra-financières.

Les résultats de la recherche ESG sont synthétisés par la note interne « ISR » basée sur l'évaluation des quatre piliers 1) changement climatique 2) risque environnemental 3) capital social 4) gouvernance d'entreprise. La note vise à refléter la qualité des pratiques relatives aux principes ESG et la volonté des entreprises à s'engager pour un modèle économique durable. Cette note récapitulative sert de curseur pour définir la pondération de chacun des titres du portefeuille sur la base des critères extra-financiers. Pour chaque investissement, la pondération initiale au sein du fonds est pour moitié issue de cette pondération extra-financière. De manière agrégée, on considère ainsi que la pondération du portefeuille provient pour moitié de la recherche ESG. A titre d'exemple, à fin octobre, la pondération extra-financière affectée aux titres dont la note interne « ISR » est excellente pourra aller jusqu'à 3.5% tandis qu'une note interne « ISR » moyenne donnera une pondération extra-financière autour de 1.25%. Par conséquent, les pondérations relatives de nos positions sont pour moitié la résultante directe de notre recherche ESG conduisant ainsi l'équipe d'investissement à surpondérer un titre sur ses qualités extra-financières ou à l'inverse à le sous-pondérer si ses pratiques extra-financières sont faibles.

La revue de la note interne « ISR » d'un titre en portefeuille impactera directement le poids de ce titre à la hausse ou à la baisse. Ces pondérations font l'objet d'un suivi permanent.

Les résultats de la recherche ESG font l'objet d'un suivi permanent. L'équipe de gestion doit désinvestir si le titre passe de éligible à non éligible soit en raison de son secteur d'activité, de son intensité carbone, de ses controverses et de ses pratiques relatives aux principes ESG. Elle peut aussi être amenée à alléger ou se désinvestir d'un titre suite à un évènement majeur ou à une détérioration des fondamentaux extra-financiers.

D'autre part, les démarches d'engagement auprès des sociétés de l'énergie et des services aux collectivités sont également prises en compte dans la construction de portefeuille. L'équipe d'obligations convertibles peut être amenée à alléger une position ou à se désinvestir si le dialogue est difficile ou impossible.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Le changement climatique est un des quatre piliers de la note interne « ISR ». Un ajustement à la hausse ou à la baisse de l'appréciation de l'entreprise face aux changements climatiques induit un changement de notre note interne « ISR » et par conséquent peut entraîner une évolution de son poids final dans le fonds UBAM – Global Sustainable Convertible Bond.

Le pilier climat inclut des indicateurs de suivi (liste non exhaustive) comme la tendance des émissions de gaz à effet de serre en absolu et en relatif à ses paires, l'exposition des activités au risque réglementaire, les politiques climatiques et la qualité des données publiées (pour les principes et les méthodologies de prise en compte des enjeux climatiques, se référer aux parties 2.4 et 3.4 du document).

A noter également que le fonds a pour objectif de maintenir en tout temps une intensité carbone (en moyenne pondérée) inférieure à celle de son indice de référence et d'être aligné avec un scénario deux degrés.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Nous nous engageons à conduire une analyse qualitative interne et à noter à tout moment au moins 90% des valeurs présentes en portefeuille sur les critères ESG.

4.4. Le processus d'évaluation ESG et/ou le processus de gestion a-t-il/ont-ils changé dans les douze derniers mois ?

N.a.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Le fonds n'est pas investi dans des organismes solidaires.

4.6. Le ou les fonds pratique-t-il/pratiquent-ils le prêt/l'emprunt de titres ?

Si oui, (i) une politique de rapatriement des titres a-t-elle été mise en place en vue d'exercer les droits de vote ?

(ii) les règles de sélection des contreparties intègrent-elles des critères ESG ?

Le fonds UBAM – Global Sustainable Convertible Bond ne recourt pas à ce type d'opérations.

4.7. Le ou les fonds utilise-t-il/utilisent-ils des instruments dérivés ?

Si oui, décrivez :

(i) leur nature

(ii) l'objectif/les objectifs

(iii) les limites éventuelles en termes d'exposition

(iv) le cas échéant, leur impact sur la qualité ISR du/des fonds

Le fonds UBAM – Global Sustainable Convertible Bond peut utiliser des dérivés à des fins uniquement de couverture ou d'exposition via des contrats à terme ou des options sur indice à titre temporaire. L'engagement issu des dérivés est limité à 100% de l'actif net.

Nous estimons l'impact sur la qualité ISR du fonds comme négligeable. Les calculs de score/rating ESG du fonds sont donc effectués uniquement sur les obligations en portefeuille.

4.8. Le ou les fonds investit-il/investissent-ils dans des OPC ?

• Si oui, comment assurez-vous la cohérence entre la politique de sélection des OPC et la politique d'investissement ISR du fonds ? Jusqu'à quelle hauteur peut-il en détenir ?

Le fonds peut investir uniquement dans des OPC monétaires dans le cadre de la gestion de sa trésorerie dans la limite des 10% autorisés dans des investissements ne bénéficiant pas d'une note ESG.

5 – Contrôles ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Les contrôles de la conformité du fonds aux règles ESG sont effectués par UBP AM France dans le cadre du suivi des contraintes réglementaires, statutaires et internes de la SICAV. La plupart de ces contrôles ont été automatisés et sont effectués quotidiennement sur chaque valeur liquidative. Pour les règles qui ne peuvent pas être automatisées, les contrôles sont effectués manuellement.

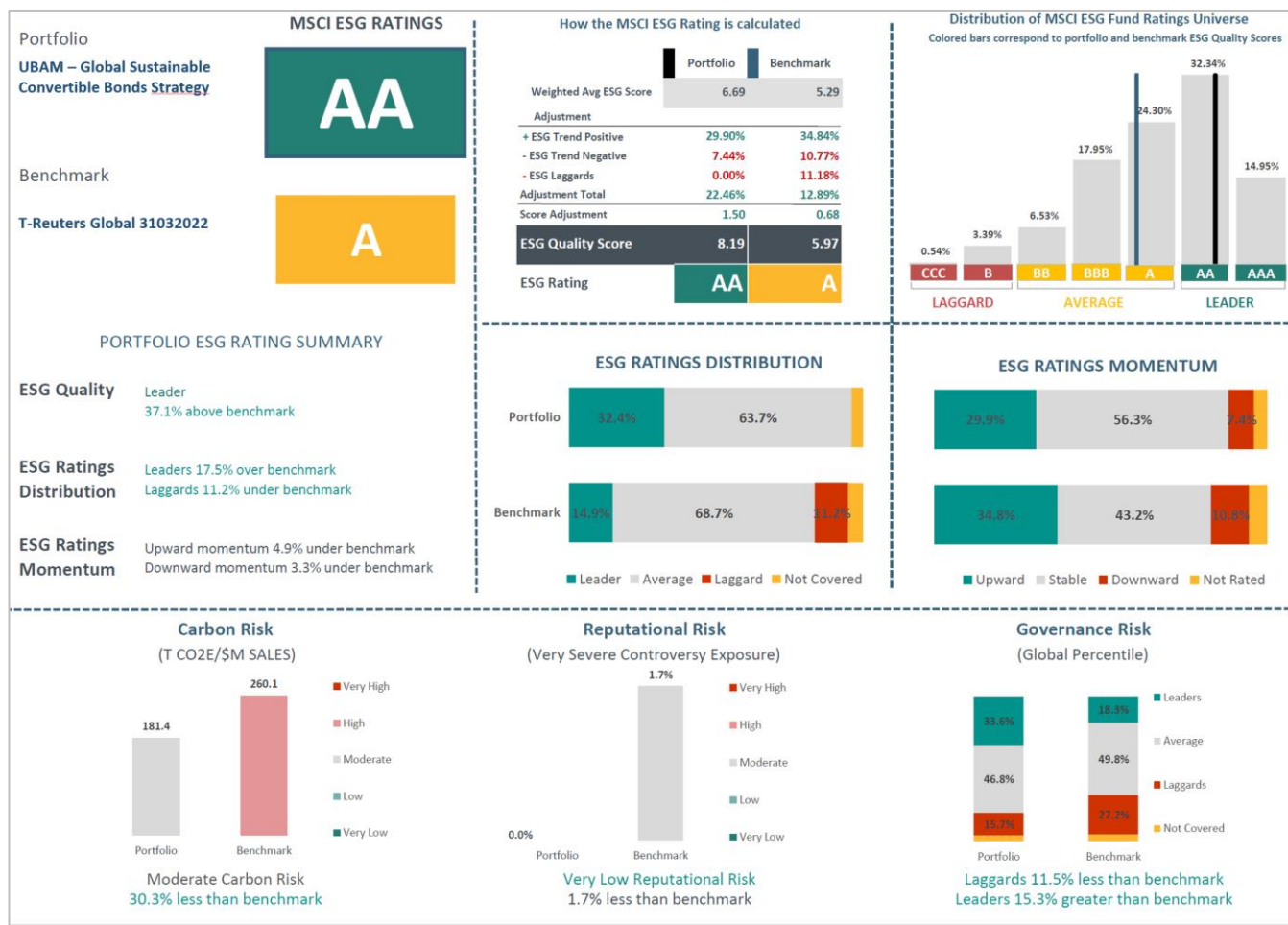
L'équipe d'investissement s'appuie sur le système « front office » de l'UBP pour effectuer un contrôle « pre-trade » (avant transaction) sur la base des critères d'exclusion, ainsi que sur les sociétés faisant l'objet de sanctions internationales. L'équipe Risk Management opère également un contrôle de conformité « post-trade » (après la transaction), de surveillance du portefeuille afin de vérifier que les règles d'investissement, et notamment les règles ESG, sont respectées au court du temps.

Les éventuels dépassements, actifs ou passifs, sont remontés au fil de l'eau à l'équipe de gestion ainsi qu'à la Conformité et Contrôle Interne et à la Direction Générale d'UBP AM (France) afin que les mesures nécessaires soient prises dans les meilleurs délais pour régulariser la situation.

6 – Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

La qualité ESG du fonds est évaluée à la fois en absolu et en relatif par rapport à son indice de référence, grâce aux données et à la plateforme MSCI ESG Research.



Source : UBP - MSCI ESG Research au 31.03.22 – basé sur le portefeuille modèle

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le(s) fonds ?

Impact environnemental :

- Intensité carbone moyenne pondérée : l'intensité carbone représente les tonnes de Co2 émises par une entreprise (scope 1 et 2) rapportée à ses revenus (en millions de dollars). Au niveau du portefeuille, nous considérons l'intensité carbone moyenne pondérée par les poids des titres en portefeuille. Afficher une intensité carbone, moyenne pondérée, plus faible que l'indice de référence est l'un des objectifs principaux du fonds depuis son lancement. Cette mesure est calculée en utilisant MSCI ESG Research.
- Combustibles fossiles : exposition aux réserves de combustibles fossiles. Cette mesure est calculée en utilisant MSCI ESG Research.

Impact social

- Diversité : nombre de programmes de diversité. Cette mesure est calculée en utilisant MSCI ESG Research.

Impact de Gouvernance

- Diversité des genres : pourcentage des femmes dans l'exécutif. Cette mesure est calculée en utilisant MSCI ESG Research.
- Indépendance du conseil d'administration : pourcentage des entreprises présentant une majorité de membres indépendants dans leur conseil d'administration. Cette mesure est calculée en utilisant MSCI ESG Research.

Droits Humains

- Violations du Pacte Mondial des Nations Unies : le fonds exclut les entreprises en violation du Pacte Mondial des Nations Unies, des droits humains ou des normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). La source pour estimer ces controverses est MSCI ESG Research.
- Lois sur les normes du travail : le fonds exclut les entreprises en violation du Pacte Mondial des Nations Unies, des droits humains ou des normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). La source pour estimer ces controverses est MSCI ESG Research.

Tous ces indicateurs d'impacts sont suivis et communiqués aux investisseurs à travers nos rapports mensuels et/ou trimestriels.

Par ailleurs, le fonds s'engage à maintenir en tout temps une intensité carbone moyenne pondérée inférieure à celle de son indice de référence, ainsi qu'une exposition nulle aux entreprises en violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

	Fonds	Index
Intensité carbone moyenne pondérée (tonnes de CO2/revenus (USD mln))	181	260

Source : @2020 MSCI ESG Research LLC – reproduit avec permission, data au 31.03.2022, – basé sur le portefeuille modèle

Poids en portefeuille (%)	Fonds	Index
Violation du Pacte Mondial	0%	2.1%
Violation des normes de l'OIT	0%	2.4%

Source : @2020 MSCI ESG Research LLC – reproduit avec permission, data au 31.03.2022, – basé sur le portefeuille modèle

Enfin, dans le cadre de notre engagement direct régulier avec les sociétés des secteurs de l'énergie et des services aux collectivités nous cherchons à recueillir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'impact ESG, notamment liés au changement climatique.

6.3. Quels sont les supports médias permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Sur base mensuelle : publication d'indicateurs extra-financiers et de métriques ESG (notation ESG moyenne notamment) relatifs au compartiment ainsi qu'à son indice de référence dans le rapport quantitatif mensuel du compartiment, ainsi que dans la présentation marketing. La factsheet reprend également les indicateurs principaux tels que le score ESG ou l'intensité carbone en moyenne pondérée.

Sur base trimestrielle : intégration d'une analyse extra-financière d'une société présente en portefeuille dans le rapport trimestriel (qualitatif) du compartiment ; publication d'indicateurs d'impact ESG.

L'équipe obligations convertibles de l'UBP documente systématiquement les analyses qualitatives ISR ainsi que les dossiers d'engagement. Ces documents, conservés en interne, aident l'équipe à partager, communiquer et suivre l'évolution des dossiers faisant l'objet d'un rapport. A cet égard, et compte tenu du statut d'investisseur actif de l'UBP, l'équipe établit, dans le cadre de sa stratégie d'investissement, qu'il est tout aussi important d'identifier les opportunités d'investissement issues des meilleures pratiques en termes d'ESG que celles dérivant de l'activité et de la bonne santé financière des entreprises.

De plus, le code de transparence du fonds [UBAM - Global Sustainable Convertible Bond](#) est accessible sur le site web de l'UBP.

L'équipe est toujours disponible pour répondre à toute question ou à toute demande notamment en termes de reporting ESG.

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Le fonds UBAM - Global Sustainable Convertible Bond est un fonds en obligations convertibles, il ne vote donc pas.

Néanmoins, UBP exerce ses droits de votes par le biais de ISS, et suit la politique de vote « Sustainability » pour l'ensemble de ses fonds actions.

Les politique d'**investissement responsable** et **politique de vote** de l'UBP sont consultables sur la [page dédiée à l'investissement responsable](#) de notre site internet.

Les **rapports 2021 sur l'exercice des droits de vote et l'engagement** de l'UBP sont disponibles sur la même page.

Informations importantes

Le présent document marketing est fourni uniquement à titre d'information et/ou à des fins commerciales. Il est confidentiel et destiné uniquement à la personne à laquelle il a été remis. Il ne peut être reproduit (en totalité ou en partie), transmis, donné, envoyé ou rendu accessible d'une quelconque façon à toute autre personne sans l'autorisation écrite préalable de l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou d'une entité du Groupe UBP (ci-après l'«UBP»). Le présent document reflète l'opinion de l'UBP à la date de son émission.

Le présent document est destiné uniquement aux personnes ayant le statut d'investisseurs qualifiés («qualified investors») en Suisse ou de clients professionnels («professional clients») ou de contreparties éligibles («eligible counterparties»), ou à toute catégorie d'investisseurs équivalente, comme défini par les lois applicables en la matière (ces personnes étant toutes considérées comme des «relevant persons»). Le présent document s'adresse uniquement aux «relevant persons»; toute personne qui n'est pas une «relevant person» ne doit pas agir sur la base du présent document ou s'appuyer sur le présent document. Il n'est pas destiné à être distribué, publié ou utilisé (en tout ou partie) dans une juridiction où une telle distribution, publication ou utilisation serait interdite, et il ne s'adresse pas aux personnes ou aux entités auxquelles il serait illégal de transmettre un tel document. En particulier, ce document ne peut être distribué aux Etats-Unis d'Amérique ni à toute personne américaine («US person») (y compris les citoyens américains résidant en dehors des Etats-Unis d'Amérique).

Le présent document n'a pas été produit par les analystes financiers de l'UBP et ne peut donc être considéré comme de la recherche financière. A ce titre, il n'est aucunement soumis aux exigences relatives à l'analyse financière et à l'indépendance de la recherche en investissement.

Des efforts raisonnables ont été déployés pour s'assurer que le contenu du présent document est basé sur des informations et des données obtenues auprès de sources fiables. Cependant, l'UBP n'a pas vérifié les informations issues de sources externes figurant dans le présent document et ne garantit en aucun cas leur exactitude ou leur exhaustivité. L'UBP décline toute responsabilité quelle qu'elle soit et ne formule aucune déclaration, garantie ou promesse – expresse ou implicite – quant aux informations, projections ou opinions contenues dans le présent document, ou en ce qui concerne d'éventuelles erreurs, omissions ou inexactitudes. Les informations mentionnées dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'UBP ne s'engage aucunement à mettre à jour le présent document ou à corriger des données qui pourraient se révéler inexactes.

Le présent document peut faire référence aux performances passées des stratégies d'investissement. **Les performances passées ne constituent pas une indication des résultats actuels ou futurs.** Les stratégies d'investissement peuvent voir leur valeur baisser ou croître. Tout capital investi peut impliquer des risques, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant initialement investi. De plus, les données de la performance figurant dans le présent document ne tiennent pas compte des commissions et des frais perçus lors de l'émission et du remboursement des titres, ni des retenues fiscales éventuelles. Les fluctuations des taux de change peuvent faire varier la performance des investisseurs à la hausse ou à la baisse.

Tous les énoncés mentionnés dans le présent document autres que ceux portant sur des faits historiques sont de nature prospective. Les énoncés prospectifs ne reflètent pas nécessairement les performances futures. Les projections financières figurant (le cas échéant) dans le présent document ne représentent en aucun cas des prévisions ou des budgets; elles sont fournies exclusivement à titre d'illustration et se fondent sur des anticipations et des hypothèses actuelles qui peuvent ne pas se matérialiser. Les performances réelles, les résultats, les conditions financières et les perspectives d'une stratégie d'investissement peuvent différer significativement de ceux formulés, explicitement ou implicitement, dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent document. En effet, les performances projetées ou visées sont, par nature, soumises à des incertitudes importantes, notamment économiques et de marché, susceptibles d'avoir une incidence négative sur la performance. L'UBP n'assume aucune obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, que ce soit du fait de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison.

Le présent document ne doit pas être considéré comme un conseil ou une forme de recommandation d'achat ou de vente d'un quelconque titre ou fonds. Il ne saurait remplacer un prospectus ou tout autre document juridique, lesquels peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège du fonds concerné ou auprès de l'UBP. Les opinions exprimées dans les présentes ne prennent pas en considération la situation, les objectifs ou les besoins spécifiques des investisseurs. Il appartient à chaque investisseur de se forger sa propre opinion à l'égard de tout titre ou instrument financier mentionné dans ce document et d'évaluer de manière indépendante les avantages ou le caractère adéquat de tout investissement. De plus, le traitement fiscal de tout investissement dans le(s) fonds mentionné(s) dans le présent document dépend de la situation individuelle de l'investisseur et peut, à l'avenir, être sujet à des modifications. Les investisseurs sont invités à lire attentivement les avertissements sur les risques ainsi que les réglementations énoncées dans le prospectus ou dans les autres documents juridiques, et il leur est recommandé de requérir l'avis de leurs conseillers financiers, juridiques et fiscaux.

Le présent document ne constitue ni une offre ni une sollicitation pour acheter, souscrire ou vendre des devises, des fonds, des produits ou des instruments financiers quels qu'ils soient, pour effectuer un investissement, ou pour participer à des stratégies de trading spécifiques dans une juridiction où une telle offre ou sollicitation ne serait pas autorisée, ou à l'intention de toute personne à laquelle il serait illégal de faire une telle offre ou sollicitation.

Les appels émis vers l'UBP peuvent être enregistrés. L'UBP considère que toute personne qui l'appelle accepte l'enregistrement de la communication.

Suisse: L'UBP est agréée et réglementée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Royaume-Uni: L'UBP est agréée par l'Autorité de régulation prudentielle (Prudential Regulation Authority, PRA); elle est assujettie à la réglementation de l'Autorité de conduite financière (Financial Conduct Authority, FCA) et elle est soumise à certaines règles de la PRA.

France: UBP Asset Management (France) est le nom commercial d'Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 116, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, une société de gestion agréée et réglementée en France par l'Autorité des marchés financiers (AMF) - N° d'agrément AMF GP98041.

Toute souscription non fondée sur les derniers prospectus, DICI/KIID, rapports annuels ou semestriels des fonds ou tout autre document juridique pertinent ne sera pas acceptée.

Les derniers prospectus, statuts, DICI/KIID et rapports annuels et semestriels des fonds présentés ici (les «Documents juridiques des fonds») peuvent être obtenus gratuitement auprès d'Union Bancaire Privée, UBP SA, 96-98 rue du Rhône, Case postale 1320, 1211 Genève 1, Suisse («UBP»). Les Documents juridiques des fonds peuvent également être obtenus gratuitement auprès d'UBP Asset Management (Europe) S.A., 287-289 route d'Arlon, 1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et auprès d'Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 116, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France. Le représentant suisse et l'agent payeur des fonds étrangers mentionnés dans le présent document est l'UBP. Les Documents juridiques des fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'UBP, comme indiqué ci-dessus.

MSCI

Bien que les sociétés fournissant des informations à l'Union Bancaire Privée, UBP SA, y compris mais sans s'y limiter, MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées (ci-après les «Parties ESG»), obtiennent des informations auprès de sources qu'elles considèrent comme fiables, aucune des Parties ESG ne garantit l'originalité, la précision et/ou l'exhaustivité de toutes données fournies dans le présent document. Aucune des Parties ESG ne garantit quoi que ce soit, expressément ou implicitement, et les Parties ESG déclinent par les présentes toute responsabilité liée à la qualité marchande ou à l'aptitude à des fins spécifiques, en ce qui concerne toutes données mentionnées dans les présentes. Aucune des Parties ESG n'est responsable de toute erreur ou omission en lien avec les informations fournies dans le présent document. En outre, et sans restreindre pour autant le caractère général de ce qui précède, aucune des Parties ESG ne sera tenue responsable des dommages directs, indirects, particuliers, de caractère punitif, consécutifs ou de tout autre préjudice (y compris les pertes de profits), même si elles ont été informées de la possibilité de tels préjudices ou dommages.